

**Comité régional de l'agriculture biologique
Vendredi 24 janvier 2020**

PJ :

Feuille d'émargement

Diaporama présenté lors du comité

Introduction

Monsieur Vincent Favrichon, Directeur de la DRAAF, remercie l'ensemble des participants à ce comité préparé par la DRAAF en concertation avec la Région, la Chambre régionale d'agriculture (CRA), ainsi que le réseau bio régional : Bio Bourgogne et Interbio FC.

Suite aux Etats généraux de l'alimentation, 14 comités de filières ont eu lieu en BFC en 2019, avec un accent mis sur les questions de filières (suite aux EGA et à la loi Egalim).

Le choix a été fait de traiter des problématiques de l'Agriculture Biologique dans un comité spécifique.

Le plan Ambition Bio 2022 est doté de 1,1 milliards d'euros mobilisés à travers 3 principaux leviers financiers :

- Les aides à la conversion et au maintien, dans le cadre du PDR (Feader)
- Le fonds de structuration de filières « Avenir Bio » géré par l'Agence Bio
- Le crédit d'impôt bio

Madame Sophie Fonquernie, Vice-Présidente de la Région, insiste sur l'importance des comités, lieu privilégié de rencontre entre amont et aval des filières, permettant de fixer des orientations. Elle salue l'action de Gilles Demersseman, conseiller régional délégué à l'agriculture biologique.

Elle rappelle que l'année dernière a été signée une convention d'objectif sur le développement de l'agriculture biologique entre la Région, la CRA et le réseau bio. L'intérêt de cette convention est de sécuriser les actions d'accompagnement financées par la Région sur la période 2019-2021, tout en s'accordant sur les principaux types d'actions à mettre en œuvre, conformément aux orientations du PRDA.

Pour 2020, la Région a mis l'accent dans son budget prévisionnel sur l'adaptation au changement climatique (révision de plusieurs règlements d'intervention et lancement de nouveaux appels à projet à partir d'avril), enjeu majeur pour les filières agricoles.

Le FEADER n'est pas à l'ordre du jour, mais le projet de règlement de transition génère beaucoup de questions, notamment sur le financement des aides à la conversion.

Monsieur Philippe Camburet, Agriculteur dans l'Yonne et Président de Bio Bourgogne, remercie pour l'organisation du comité qui traduit une confiance dans l'avenir de la bio, par un engagement de coopération entre acteurs de l'amont à l'aval. Il souhaite voir s'inscrire ce comité dans la durée.

Monsieur Gérard Pichot, Agriculteur en Haute-Saône et élu référent AB à la CRA, est très satisfait de voir l'amphithéâtre bien rempli : partager les enjeux de l'AB est important.

Monsieur Frédéric Jacquelin, Agriculteur dans le Jura et administrateur d'Interbio FC, rejoint les propos précédents et insiste sur l'importance du « travailler ensemble ».

Présentation du contexte national par Agnès Thoen (DRAAF)

Les Etats Généraux de l'Alimentation (EGA) fin 2017 ont donné lieu :

- à la rédaction de plans de filières par les interprofessions (les indicateurs pour l'AB sont ambitieux ; doubler l'offre bio d'ici 2023 pour certaines filières)
- au Plan Ambition Bio 2022
- à la loi EGAlim (fin 2018). Elle reprend les objectifs des EGA et du Plan Ambition Bio.

Le Plan Ambition Bio a été présenté en juin 2018 par le ministre de l'agriculture. Il s'articule autour de 7 axes, dont :

- L'axe 1 : Développer la production (Objectif : 15% de SAU bio en 2022)

Fin 2018 : la SAU bio en BFC est de 7%.

Pour information : entre 2015 et 2019, 125,2 M d'€ ont été consacrés à la conversion à l'AB en BFC (= 1535 exploitations) (financements FEADER, Agences de l'eau, DRAAF).

- L'axe 2 : Structurer les filières (2 outils : Fonds avenir bio doté de 8 M d'€/an et l'ORAB, Observatoire Régionale de l'AB)
- L'axe 3 : Développer la consommation (Objectif : 20% de produits bio dans la restauration collective publique en 2022).

Présentation du contexte régional par Sophie Fonquernie et Tristan Merrien (Région)

Le budget de la politique agricole, en augmentation depuis 2016, s'établit à 13,3 M€ en 2019. Il ne faut toutefois pas considérer qu'il constitue la totalité de l'aide régionale en direction du secteur agricole.

On peut ajouter :

- Les crédits européens du Feader mobilisés par la Région autorité de gestion ;
- L'appui en direction du secteur agroalimentaire ;
- Certaines actions des politiques environnement, recherche, énergie (méthanisation notamment), aménagement du territoire de la Région qui concernent ce secteur ;
- L'appui aux fonctionnements des lycées agricoles ;
- ...

Au total, l'effort de la collectivité régionale peut être évalué à près de 38 M€ par an en direction de l'agriculture.

Le cadre de la politique agricole régionale a été défini en co-construction avec les partenaires de la Région pour aboutir en 2017 au Plan Régional pour le Développement Agricole (PRDA). Ses principaux défis transversaux sont rappelés, ainsi que le détail des orientations pour le développement de l'agriculture biologique. Ses orientations avaient été définies en partenariat avec la DRAAF, le réseau bio et la CRA, et sont en cohérence avec le Plan Ambition bio.

Présentation de l'état des lieux de la bio en BFC par Elodie Fayel (CRA BFC) et Sarah Ferrier (Interbio FC)

La Bourgogne-Franche-Comté montre une forte dynamique des conversions en AB depuis 2014. Les surfaces certifiées ont doublé, passant au total à 169 534 hectares de SAU bio en 2018. Ce qui représente 2329 exploitations agricoles engagés en bio (=9% des exploitations agricoles de BFC). L'évolution est la plus importante en filières grandes cultures et polyculture élevage. Pour 2019, la tendance devrait se maintenir. 2020 devrait voir la dynamique ralentir, du fait des incertitudes liées aux aides à la conversion.

Les publications de l'ORAB sont disponibles sur le site Internet de Bio Bourgogne. Un lien est fait sur les sites des différents partenaires de l'ORAB.

Les enjeux abordés lors des échanges :

La valorisation de la production pour l'élevage allaitant : la conversion en bio implique souvent pour les éleveurs allaitants de passer d'un système naisseur à un système naisseur-engraisseur. Les modalités d'attribution des aides PAC devraient intégrer ce changement de système (en passant d'un système d'aide à la vache à un système d'aide à l'UGB). L'amélioration de la pérennité de ces exploitations passe par une augmentation de cette proportion.

La restauration collective : la production locale doit s'organiser pour être en mesure de répondre à la demande de la restauration collective qui devra proposer au moins 20% de produits bio.

L'accès à la ressource en eau pour le maraîchage : dans le contexte de changement climatique, l'enjeu de l'accès à la ressource en eau pour le développement du maraîchage doit se réfléchir dans le cadre de projets de territoires pour la gestion de l'eau (PTGE) co-construits avec l'ensemble des acteurs.

Le besoin d'organiser les filières : la présence d'acteurs industriels n'est pas forcément antagoniste avec une juste répartition de la valeur ajoutée entre tous les maillons de la filière. Il faut être vigilant à ce qu'un seul acteur ne capte pas toute la valeur ajoutée.

Le besoin de maintenir et développer les outils économiques nécessaires : en particulier il est nécessaire de maintenir un tissu d'abattoir permettant de valoriser localement la production.

Problématique n°1 : Comment appréhender le changement d'échelle de la bio ?

Intervenants :

Christelle Garnier : Elue COCEBI et membre du conseil d'administration de Biocoop

Didier Maillotte : Co-responsable bassin Rhône Jura Biocoop

Biocoop fédère 623 magasins (fin 2019) autour d'un objectif commun : œuvrer, en tant que réseau coopératif militant, pour une consommation plus responsable et citoyenne. Son conseil d'administration réunit 4 sections siégeant toutes au même titre : magasins, producteurs, salariés et consommateurs.

Sujets évoqués lors du débat :

L'importance de développer la contractualisation : pour que les GMS ne soient pas les grands gagnants du développement de la bio, il est nécessaire de développer des outils permettant d'assurer les agriculteurs contre la volatilité des prix. La contractualisation en est un moyen (sur 3 ans pour Biocoop).

Le marché de la viande locale : à ce jour, aucun magasin Biocoop en BFC ne possède de rayon boucherie. Ce marché est complexe. Il attire par exemple peu de candidats chez les éleveurs de porcs, ou pour l'élevage allaitant, car la plus-value financière bio reste trop faible.

Problématique n°2 : Comment relocaliser les filières « protéines » pour l'alimentation animale ?

Intervenant :

Paul Bignon : Minoterie Dornier

La part bio à la Minoterie Dornier représente 25% (meunerie et aliments du bétail).

L'aliment produit représente : 40% de protéagineux / 60% de céréales.

70% du marché de l'aliment est à destination de l'élevage bovin lait.

Sujets évoqués lors du débat :

➤ **Les freins rencontrés :**

Le prix de l'aliment « local » : produire localement a un coût (en comparaison aux produits importés). Il est donc indispensable de communiquer de manière transparente sur la formation du prix de l'aliment local, afin d'inciter à l'achat (au juste prix).

Les spécificités liées à l'alimentation des monogastriques : une dérogation autorise actuellement 5% de produits non bio dans les rations (en partie due au manque de matières premières riches en protéines). Au 1^{er} janvier 2021, l'alimentation devra être 100% bio (2025 pour les jeunes animaux).

La concurrence alimentation animale/humaine : la consommation de protéines végétales dans l'alimentation humaine est en plein essor. Il existe donc un risque de concurrence concernant les protéagineux.

Les protéagineux sont des cultures sensibles en AB : pour sécuriser leur développement, il est nécessaire de les cultiver en association avec d'autres cultures. Ceci demande un travail de tri à la récolte, et donc des investissements supplémentaires.

Par ailleurs, a-t-on les moyens en BFC de produire des tourteaux bio ?

➤ **Les enjeux identifiés :**

L'accompagnement des agriculteurs : il est indispensable pour les aider à changer de modèle de production. L'approche doit se faire au niveau de la rotation culturale (y introduire des cultures riches en protéines : légumineuses).

Le changement climatique : l'INAO observe de nombreuses demandes de dérogations au cahier des charges AB pendant les sécheresses. En effet, en cas de perte de production fourragère, une dérogation peut être autorisée afin d'acheter du fourrage non bio.

Un plan protéines national est en attente : il est hautement stratégique. C'est un enjeu fort pour la bio, pour des questions économiques et environnementales.

➤ **Les atouts de la région BFC :**

La région possède les surfaces suffisantes pour permettre un développement de l'autonomie en protéines, sans compromettre la ressource en eau.

Projet BioViande : la CRA est engagée dans un projet de recherche multi-partenarial à l'échelle du Massif Central. Un des objectifs du projet est de développer l'autonomie alimentaire des élevages ovins et bovins, en favorisant l'autonomie fourragère (en majorité à l'herbe).

La ferme expérimentale de Jalogny (71), pilotée par la chambre départementale d'agriculture, réalise de nombreux travaux sur l'engraissement à base d'herbe. Les résultats ont vocation à être partagés.

Problématique n°3 : Comment répondre à l'objectif de 20% de bio en Restauration Hors Domicile (Loi EGAlim) ?

Pour introduire le sujet, Laurent Barralis du service statistique de la DRAAF a présenté les résultats de de l'enquête 2019 sur les pratiques d'achats alimentaires dans les collèges et lycées : focus AB. Il en résulte que les produits bio représentent 4% des achats. L'enquête est plus globale, elle concerne également les établissements de santé.

Intervenants :

Patrice Château : adjoint à la Mairie de Dijon
Frédéric Jacquelin : président Manger Bio BFC

La ville de Dijon fournit 8000 repas/jour. Le pain est bio, avec une farine issue du Moulin d'Aiserey. Le bœuf est bio, de provenance France, car il n'y a eu aucune réponse en local aux appels d'offres.

L'association Manger Bio BFC existe depuis 2019, elle a pour objet de faciliter l'approvisionnement des restaurants collectifs en produits bio locaux, en mutualisant les produits et la logistique. Elle n'est pas encore en fonctionnement.

Sujets évoqués lors du débat :

➤ **Les freins rencontrés :**

Le manque d'outils de transformation : exemple à Dijon où il manque une légumerie. Il s'agit d'un investissement conséquent mais indispensable pour pallier au manque de moyens humains pour laver, éplucher et conditionner les légumes produits localement.

➤ **Les enjeux identifiés :**

La maîtrise des règles des marchés publics par les collectivités : il est possible de rédiger les cahiers des charges d'achats alimentaires pour permettre à une offre bio et locale d'y accéder. Cela dépend d'une volonté politique.

La lutte contre le gaspillage : permet de réduire les coûts. La ville de Dijon comptait en 2014 161 g de déchet/assiette (= 60 centimes sur les 2 euros de coût du repas). En 2019, elle compte 99 g de déchet/assiette (soit 40 centimes). Il y a encore des marges de progrès.

L'équilibre matière pour la viande bovine : la valorisation de l'ensemble des morceaux est un véritable défi. Les parties « avant » sont délaissées (viandes à bouillir qui demandent beaucoup de préparation) au détriment des parties « arrière » qui fournissent la majorité des viandes à griller (cuisson rapide). La viande la plus demandée reste le steak haché surgelé.

La formation des personnels de cuisine : elle est indispensable pour gagner sur le prix des repas. A coût matière égal, on peut faire beaucoup mieux (utiliser moins de produits élaborés, mieux les travailler, ex : cuisson lente de la viande...).

Le prix du repas : le coût matière est très faible dans le coût total du repas. Il faut augmenter le coût à l'assiette afin de donner plus de valeur à l'alimentation. Les parents sont prêts à payer « plus cher » pour l'alimentation de leurs enfants.

➤ **Les atouts de la région BFC :**

Le réseau rural régional accompagne 15 territoires de BFC pour des formations-actions « stratégie alimentaire ». En 2020, 15 autres territoires seront accompagnés de la même façon : journées de formation collective et accompagnement personnalisé avec un cabinet consultant.

Conclusion

Madame Huguette Thien-Aubert, Directrice Adjointe de la DRAAF, rappelle que l'agriculture biologique est fortement accompagnée (+ de 1 milliards d'euros pour le plan ambition bio).

La prochaine PAC doit être en cohérence avec les enjeux principaux, notamment la relocalisation de la production (autonomie protéique), à travers la structuration des territoires. Des démarches territoriales telles que les PAT (projets alimentaires territoriaux) peuvent y contribuer.

Madame Sophie Fonquernie, insiste sur l'accompagnement technique indispensable des conversions et des nouveaux installés.

Elle souligne également la nécessité d'être vigilant pour que la valeur produite reste en région et revienne aux producteurs.

La relocalisation de l'alimentation animale bénéficierait également au bilan carbone.

Les réflexions sont à conduire « de la fourche à la fourchette ».